

Lemmon

Monsieur

Je m'empresse de vous remercier
des vives assurances que vous m'avez données
n. 17 pour ce qui concerne le journal de
Lemmon dont M. L. Bachelier est chargé.
I - Les quest. 1-7 n'ont ici aucune application.
II quant à la 8^e la statue de la B. S. 20,
le jour de la procession à Lemmon est I par le
père qui célèbre, tous les 1^{ers} dim. du mois.
et II par des personnes du sexe, cinq fois
l'année 1^{re} Le jour du Pardon, 2^e pour
le jour des Enfants, 3^e le jour de l'Ascension,
4^e le 1^{er} août, 5^e le 1^{er} dim. du 1^{er} de mai.
— le jour la porte soit intré, soit extré-
rieure, dans le cimetière et c'est une image
ad hoc, une autre d. plus grande dim. autre
est porte soit autour du bagne, soit à
une chapelle dédiée à St. mandet, dite
marche - grande font. même - grande,
murs blancs, sans doute des Dominicains
qui y ont été, par les dits prisonniers
soit en blanc, si elles sont jeunes,
soit en noir autrement, mais toujours par
4 à la fois, et les rubans blancs et

autant de jolies folles toujours en
place — et la distance parcourue variant
comme 44^m — 133^m — 500^m — 2 ou 3 Volo.

III aux questions 9 et 10 — il n'y a
rien de particulier à répondre.

IV comme c'est St Dominique qui a institué
le rosaire — que ce sont les disciples qui ont
continué son œuvre ; qu'il y a eu des docu-
ments à Lemoy et que l'église mère
et sur le modèle de cette gracieuse —
on peut répondre à St Augustine et à la
première partie de la 12^e que l'institu-
tion du rosaire à Lemoy remonte à Lemoy
époque — mais c'est le seul monument
qui existe, ce sont les lettres de monseigneur
— jadis à M. arthur recteur de
Lemoy qui sont datées de 9 9 br 1832.
Dans cette hypothèse, j'estime que cette
première institution peut monter vers
1600 et quelques années.

à la 2^e partie de la 12^e question
la réponse est négative.

V aux questions 13-15 il n'y a
de nouveau rien à répondre pour
notre école.

Agitez mes respects

Lemoy, L 5 br 1886.

Arbay
10th